



NioBay
METALS

Forum minier
UQAC 2026
Projet Crevier

Déclarations prospectives

Le lecteur est informé que les informations résumées dans cette présentation sont de nature préliminaire et visent à fournir un premier examen de haut niveau du potentiel économique du projet et des options de conception. Le plan de mine et le modèle économique de l'EEP comprennent de nombreuses hypothèses et l'utilisation de ressources présumées. Les ressources présumées sont considérées comme trop spéculatives d'un point de vue géologique pour que l'on puisse leur appliquer des considérations économiques qui leur permettraient d'être classées dans la catégorie des réserves minérales, et il n'y a aucune certitude que l'EEP se réalisera.

Certaines déclarations contenues dans cette présentation peuvent constituer des "déclarations prospectives". Toutes les déclarations contenues dans cette présentation, autres que les déclarations de faits historiques, qui traitent d'événements ou de développements que l'entreprise s'attend à voir se produire, sont des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont des déclarations qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiées par les mots "s'attendre à", "planifier", "anticiper", "croire", "avoir l'intention", "estimer", "projeter", "potentiel", "prévu" et des expressions similaires, ou que des événements ou des conditions "se produiront", "seraient", "peuvent", "pourraient" ou "devraient" se produire, y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations concernant les plans stratégiques de la société, ses bénéfices anticipés et l'utilisation du produit qui en découle, en particulier les résultats financiers futurs, les objectifs et calendriers de production, l'évolution des réserves et ressources minérales, les coûts d'exploitation des mines, les dépenses d'investissement, les programmes de travail, les plans de développement, les programmes d'exploration, les objectifs et les budgets, la détermination éventuelle de réserves supplémentaires, et le succès éventuel de la Société dans l'exécution de sa stratégie visant à se concentrer sur la construction de son portefeuille de propriétés. Les déclarations prospectives expriment, à cette date, les plans, estimations, prévisions, projections, attentes ou opinions de la Société quant aux événements et résultats futurs. Les déclarations prospectives impliquent un certain nombre de risques et d'incertitudes, et il n'y a aucune garantie que ces déclarations se révèlent exactes.

Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans ces déclarations prévisionnelles sont basées sur des hypothèses raisonnables, y compris, sans limitation, que toutes les conditions techniques, économiques et financières seront remplies afin de réaliser ces événements qualifiés par la mise en garde précédente concernant les déclarations prévisionnelles, ces déclarations ne sont pas des garanties de performance future et les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux contenus dans les déclarations prévisionnelles. Les facteurs susceptibles d'entraîner une différence matérielle entre les résultats réels et les déclarations prévisionnelles comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : les prix du niobium ; l'accès à des travailleurs et consultants qualifiés ; le personnel de développement minier et de construction ; les résultats des activités d'exploration et de développement ; les risques non assurés ; le cadre et les changements réglementaires ; les vices de titres ; la disponibilité du personnel, des matériaux et de l'équipement ; la rapidité des approbations gouvernementales ; la performance réelle des installations, de l'équipement et des processus par rapport aux spécifications et aux attentes ; les impacts environnementaux imprévus sur les opérations ; les prix du marché ; la disponibilité continue du capital et du financement ; les conditions générales de l'économie, du marché et des affaires ; et la disponibilité d'autres transactions possibles. Plusieurs de ces facteurs sont discutés plus en détail dans le plus récent rapport de gestion de la Société daté du 16 mai 2023 et dans le rapport de gestion pour l'exercice terminé en décembre 2022 daté du 19 avril 2023, qui sont disponibles sur le profil de la Société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. La Société met en garde contre le fait que la liste de facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et autres personnes qui se basent sur des déclarations prospectives doivent examiner attentivement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent. La société estime que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, mais aucune garantie ne peut être donnée que ces attentes se révéleront exactes et les déclarations prospectives incluses dans cette présentation ne doivent pas être indûment invoquées. Ces déclarations ne sont valables qu'à la date de cette présentation.

Clause de non-responsabilité

Le Règlement 43-101 est une règle élaborée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui établit des normes pour toutes les informations scientifiques et techniques communiquées au public par un émetteur concernant des projets miniers. Sauf indication contraire, toutes les estimations de réserves et de ressources mentionnées ou contenues dans ce diaporama ont été préparées conformément à la norme NI 43-101. Ces normes NI 43-101 diffèrent considérablement des exigences de la SEC, et ces informations sur les ressources peuvent ne pas être comparables à des informations similaires publiées par des sociétés américaines. Par exemple, bien que les termes "ressources minérales", "ressources mesurées", "ressources indiquées" et "ressources présumées" soient reconnus et exigés par la réglementation canadienne, ils ne sont pas reconnus par la SEC. On ne peut pas supposer qu'une partie des gisements minéraux de ces catégories sera un jour reclassée dans une catégorie supérieure. Ces termes comportent une grande incertitude quant à leur existence et une grande incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En particulier, on ne peut pas supposer qu'une partie d'une ressource présumée existe. Conformément aux règles canadiennes, les estimations des "ressources présumées" ne peuvent servir de base à des études de faisabilité ou à d'autres études économiques. En outre, selon les exigences de la SEC, une minéralisation ne peut être classée comme "réserve" que s'il a été déterminé que la minéralisation pourrait être produite ou extraite de manière économique et légale au moment où la détermination de la réserve est faite.

On ne peut pas supposer qu'une partie des gisements minéraux de ces catégories sera un jour reclassée dans une catégorie supérieure. Ces termes comportent une grande incertitude quant à leur existence et une grande incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En particulier, on ne peut pas supposer qu'une partie d'une ressource présumée existe. Conformément aux règles canadiennes, les estimations des "ressources présumées" ne peuvent servir de base à des études de faisabilité ou à d'autres études économiques. En outre, selon les exigences de la SEC, une minéralisation ne peut être classée comme "réserve" que s'il a été déterminé que la minéralisation pourrait être produite ou extraite de manière économique et légale au moment où la détermination de la réserve est faite. Certains des rapports techniques référencés dans ce diaporama utilisent les termes " ressources minérales ", " ressources minérales mesurées ", " ressources minérales indiquées " et " ressources minérales présumées ". Nous informons les investisseurs que ces termes sont définis et doivent être divulgués conformément à la norme canadienne 43-101 et aux normes de définition de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'ICM) sur les ressources minérales et les réserves minérales, adoptées par le Conseil de l'ICM, telles qu'amendées. Les "ressources minérales présumées" présentent une grande incertitude quant à leur existence et une grande incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut pas supposer que tout ou partie d'une ressource minérale présumée sera un jour reclassée dans une catégorie supérieure. Selon les règles canadiennes, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent pas constituer la base d'études de faisabilité ou de préfaisabilité, sauf dans de rares cas. Les investisseurs sont invités à ne pas supposer que tout ou partie d'une ressource minérale présumée existe ou est économiquement ou légalement exploitable. En tant qu'émetteur assujéti au Canada, nous sommes tenus de préparer des rapports sur nos propriétés minières conformément au règlement 43-101. Nous faisons référence à ces rapports techniques dans le présent diaporama à titre d'information uniquement, et ces rapports ne sont pas incorporés dans le présent document par référence.

En conséquence, les informations contenues dans ce diaporama contiennent des descriptions des gisements minéraux de la société qui peuvent ne pas être comparables à des informations similaires rendues publiques par des sociétés américaines soumises aux exigences de déclaration et d'information en vertu des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et des règles et réglementations qui en découlent, y compris l'Industry Guide 7.

The logo for NioBay METALS, featuring the company name in a white sans-serif font with a stylized 'y' and the word 'METALS' in a smaller font below it.

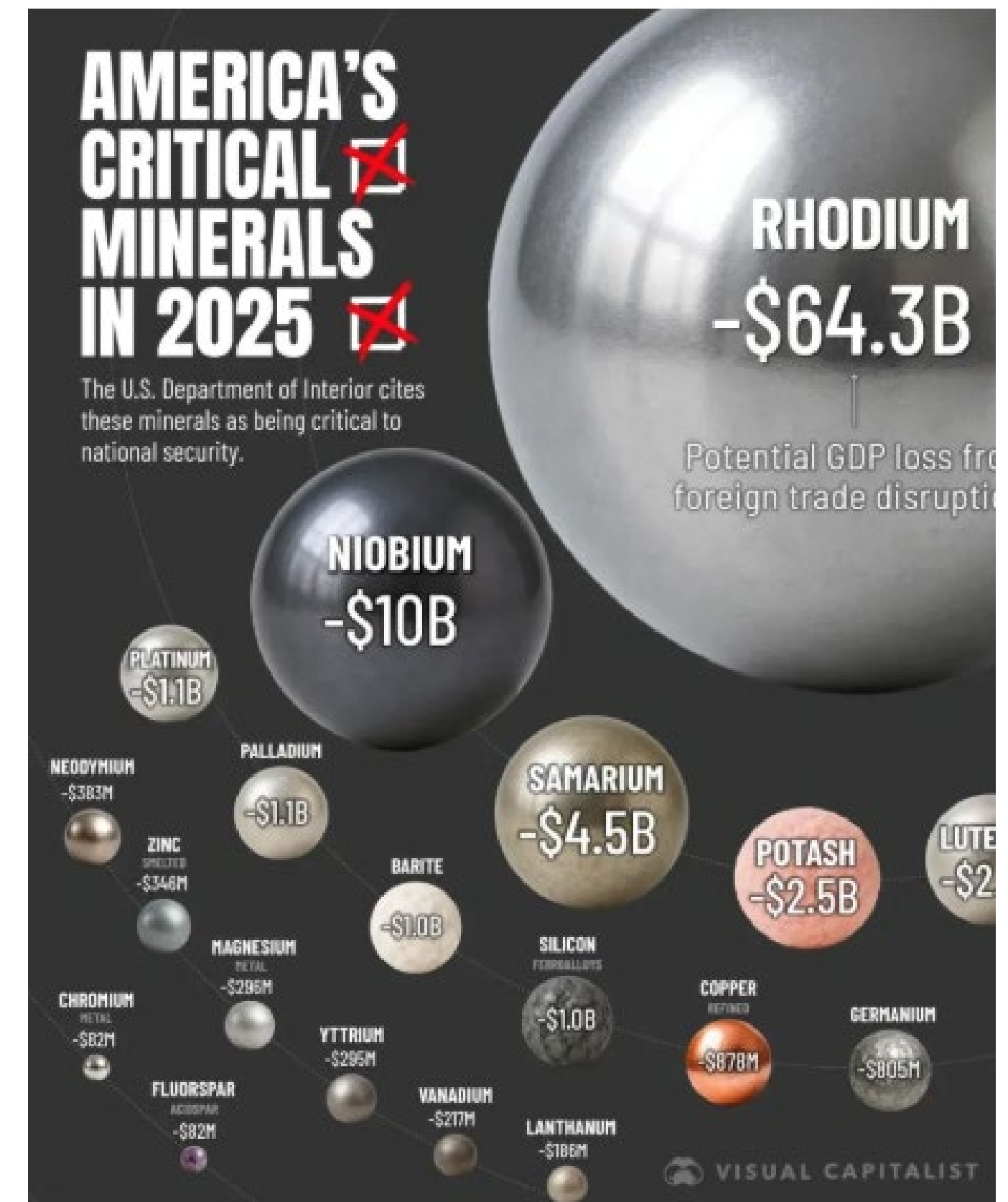
NioBay
METALS

Qui sommes
nous ?

Qui sommes nous ?

NIOBAY IS:

- Société d'exploration et de valorisation de projets de MCS
- Développement d'actifs axés sur le niobium au Québec et en Ontario
- Deux ressources conformes à la norme NI 43-101 accompagnées d'évaluations de faisabilité préliminaires (PEA) positives
- Exposition aux marchés de l'acier, des véhicules électriques et des technologies de pointe
- Collaboration avec des universités pour faire progresser la recherche sur les produits finis et le niobium
- Soutenu par le gouvernement du Québec et Osisko, actionnaire principal



Conseil d'administration



Jean-Sebastien David, P. Geo

Président, PDG et directeur

Arianne Phosphate, Osisko, Iamgold,
Cambior



Serge Savard

Président du Conseil

Ex-joueur de la LNH, Homme d'affaires,
Promoteur immobilier



Josianne Beaudry

Directrice

Associée de Lavery, de Billy LLP
Comité consultatif de la Bourse de Toronto



Laurence Farmer

Directeur

Président, Electric Elements,
Osisko Development, RBC



Bruno Di Battista

Directeur

VP Rayonnement des Affaires chez
Desjardins Développement des entreprises



Raymond Legault

Directeur

Conseiller financier
retraité

Comité de conseillers techniques



Jonathan Launière, Eng
Advisor for Aboriginal Affairs,
Québec and Mashteuiatsh
Coordinator of Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan Relations



Caroline Olsen, Metallurgist
Advisor for metallurgy and strategy
Metallurgist and R&D director at SGS
Canada inc.



Dawn Madahbee Leach
Aboriginal Affairs Advisor, Ontario and
Canada
Director General, Waubetek Business
Development/First Nations



Jean-David Moore, Eng.
Strategic Advisor, Québec junior mining
Mining investor, strategic advisor,
exploration specialist



L. Paul Bédard, Eng., Ph.D.
Strategic Advisor, Geology
Professor at UQAC & Director of the Centre for Studies on
Mineral Resources (CERM)

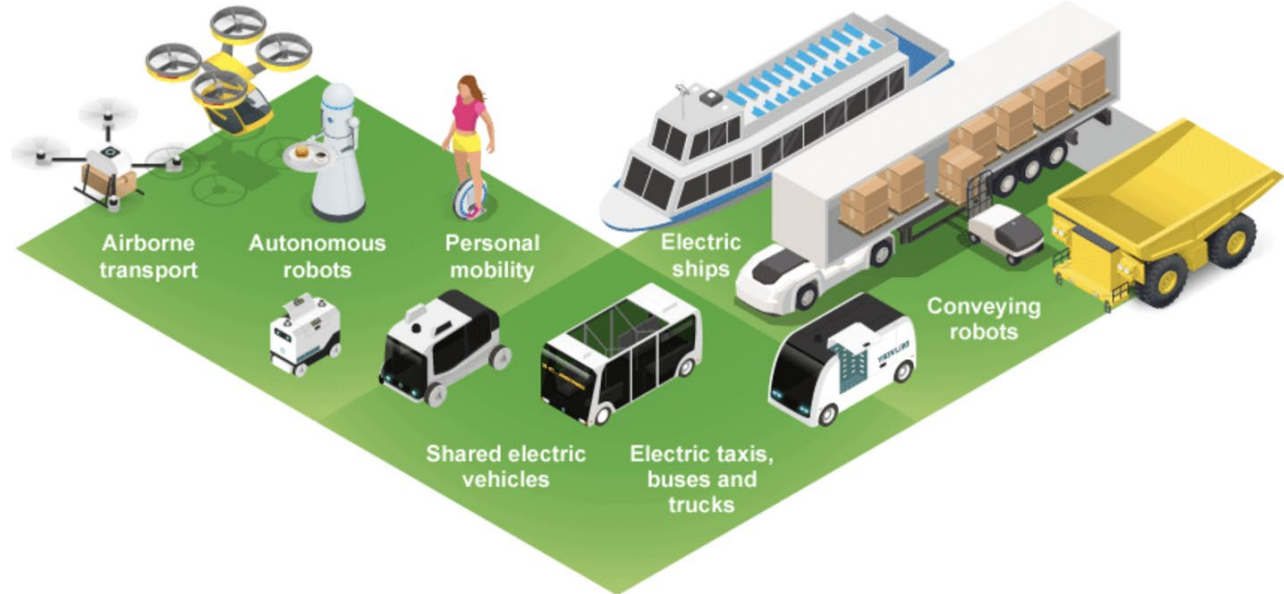


Niobium: Un métal vert

Le niobium transforme les matériaux, permettant des structures plus vertes, une énergie plus propre et une mobilité durable



L'ajout de niobium à l'acier utilisé pour construire une voiture réduit le poids total du véhicule fini et augmente son efficacité énergétique.



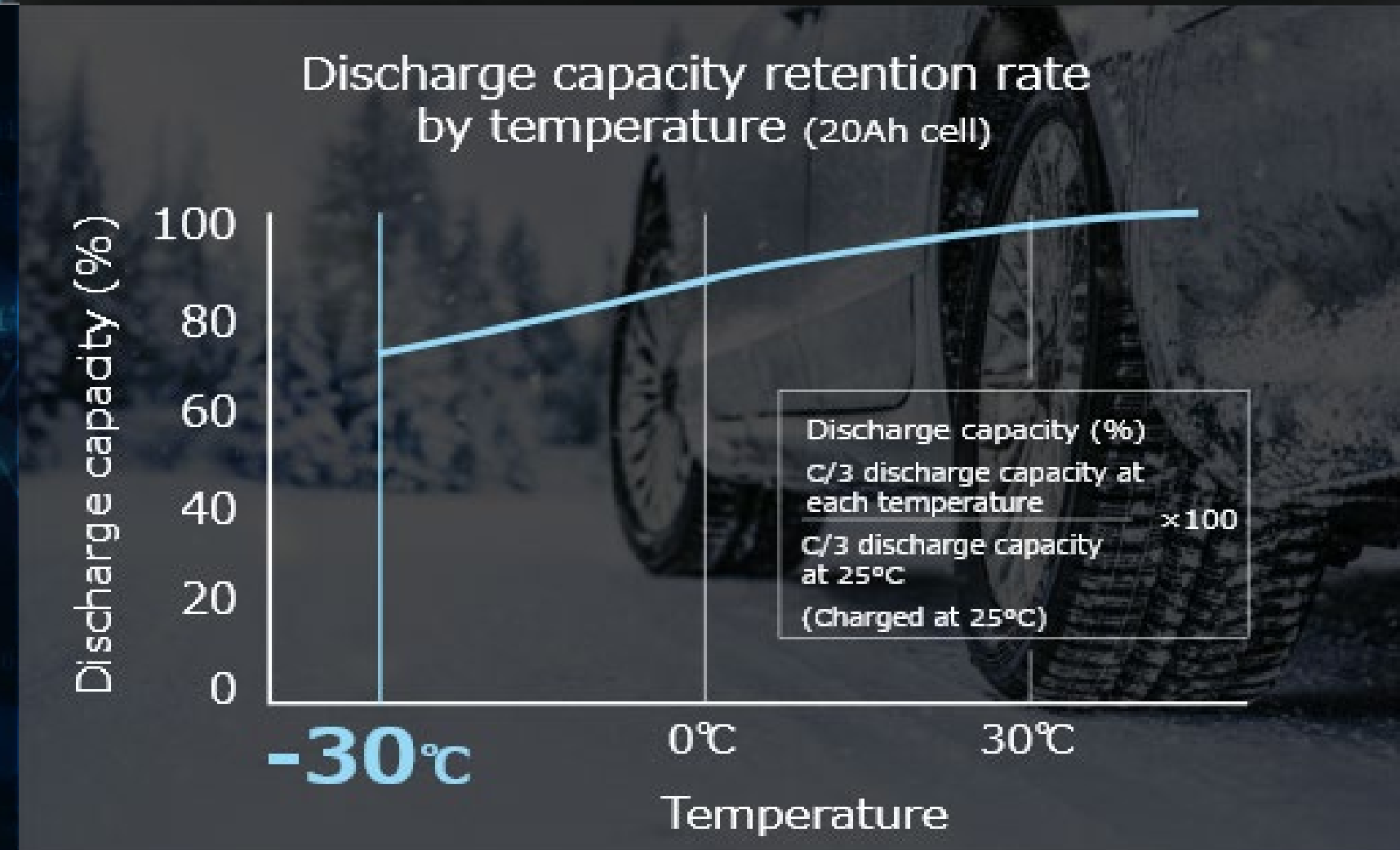
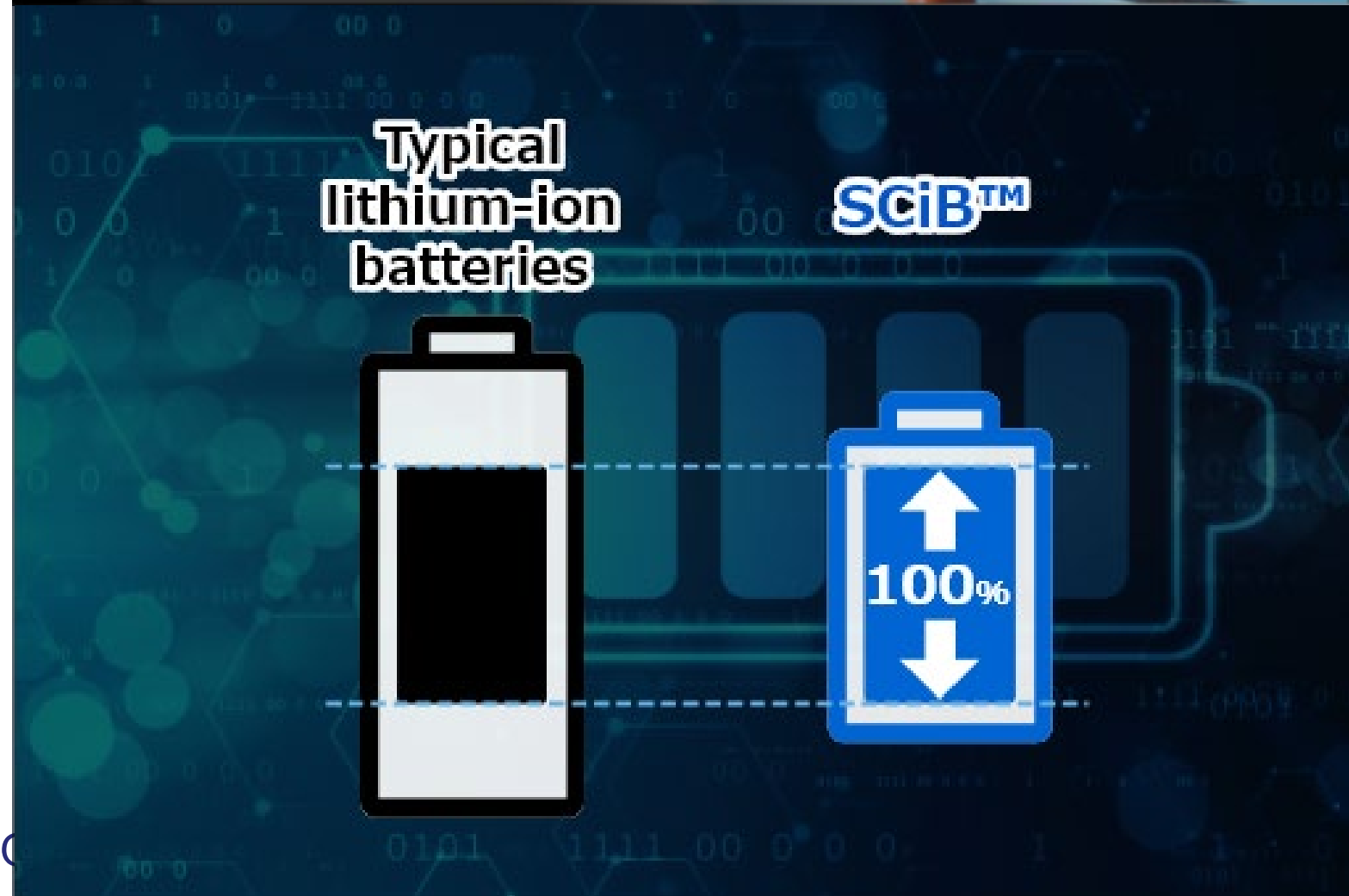
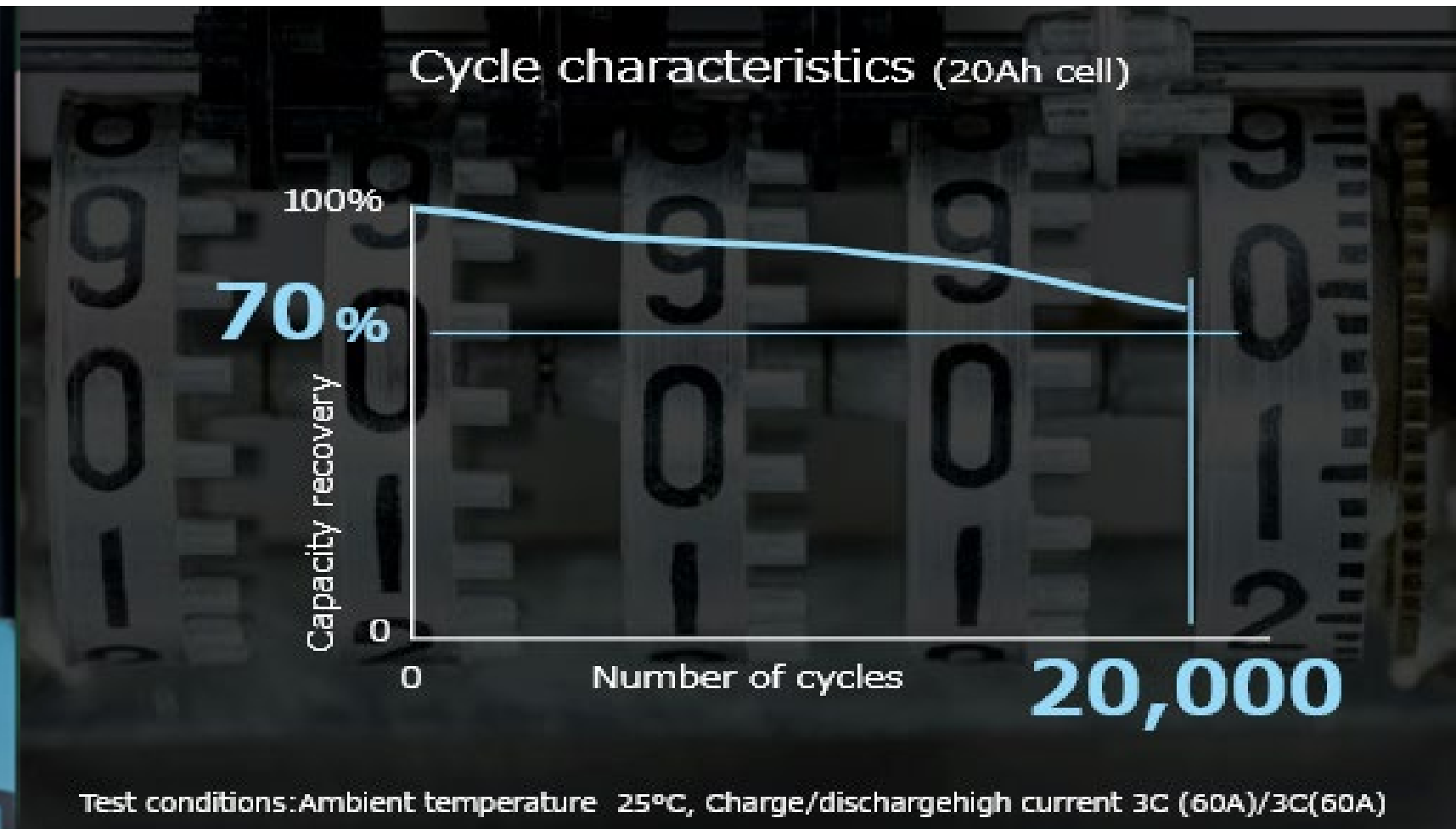
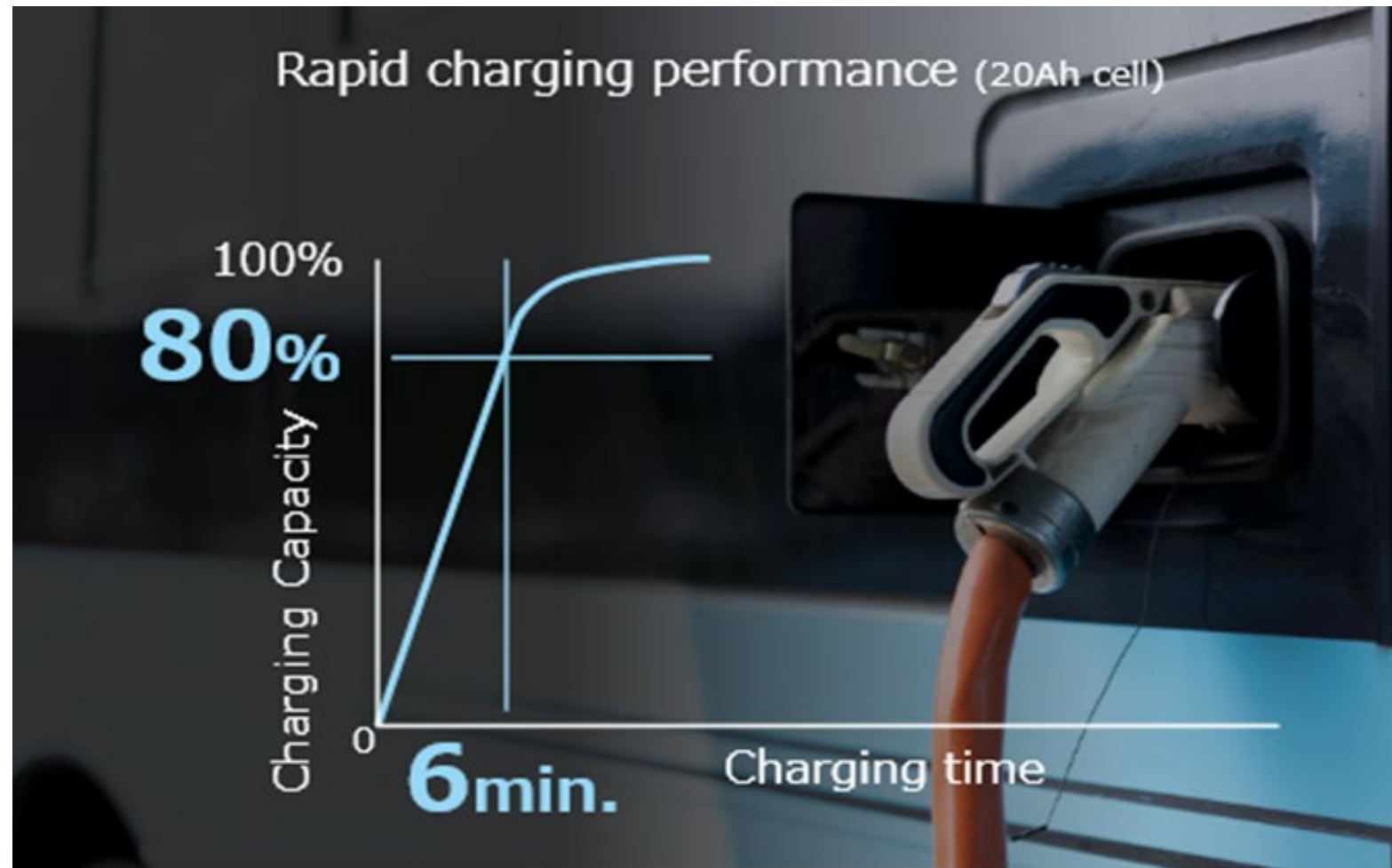
Le niobium a été incorporé à l'acier du pont de l'Øresund, réduisant le poids et entraînant d'importantes économies.

Ajouter du niobium à l'acier accroît la résistance globale de l'acier tout en diminuant la quantité de matériau nécessaire.



SCiB™ de nouvelle génération, dotée d'une anode en oxyde de niobium-titane, soutient la mobilité intelligente à l'ère du MaaS.

Avantages de l'anode au niobium





NioBay
METALS

Projet Crevier

Aperçu du Projet Crevier



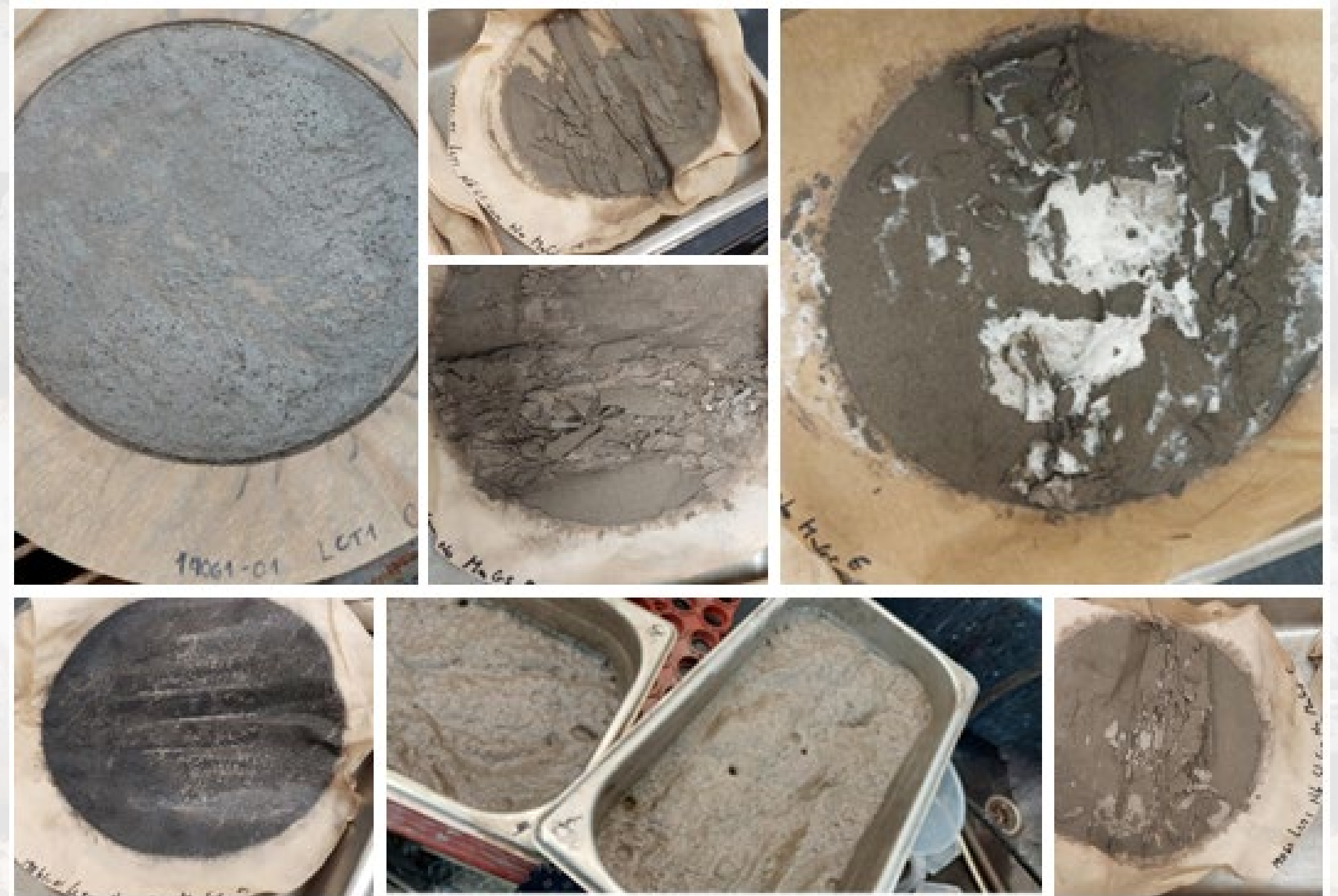
- Le projet fait partie du Nitassinan, territoire traditionnel de la première nation Pekuakamiulnatsh
- Situé à 55 km au nord de Girardville
 - Juridiction minière de premier plan
 - Accès à une infrastructure de grande qualité

TRAVAUX 2025

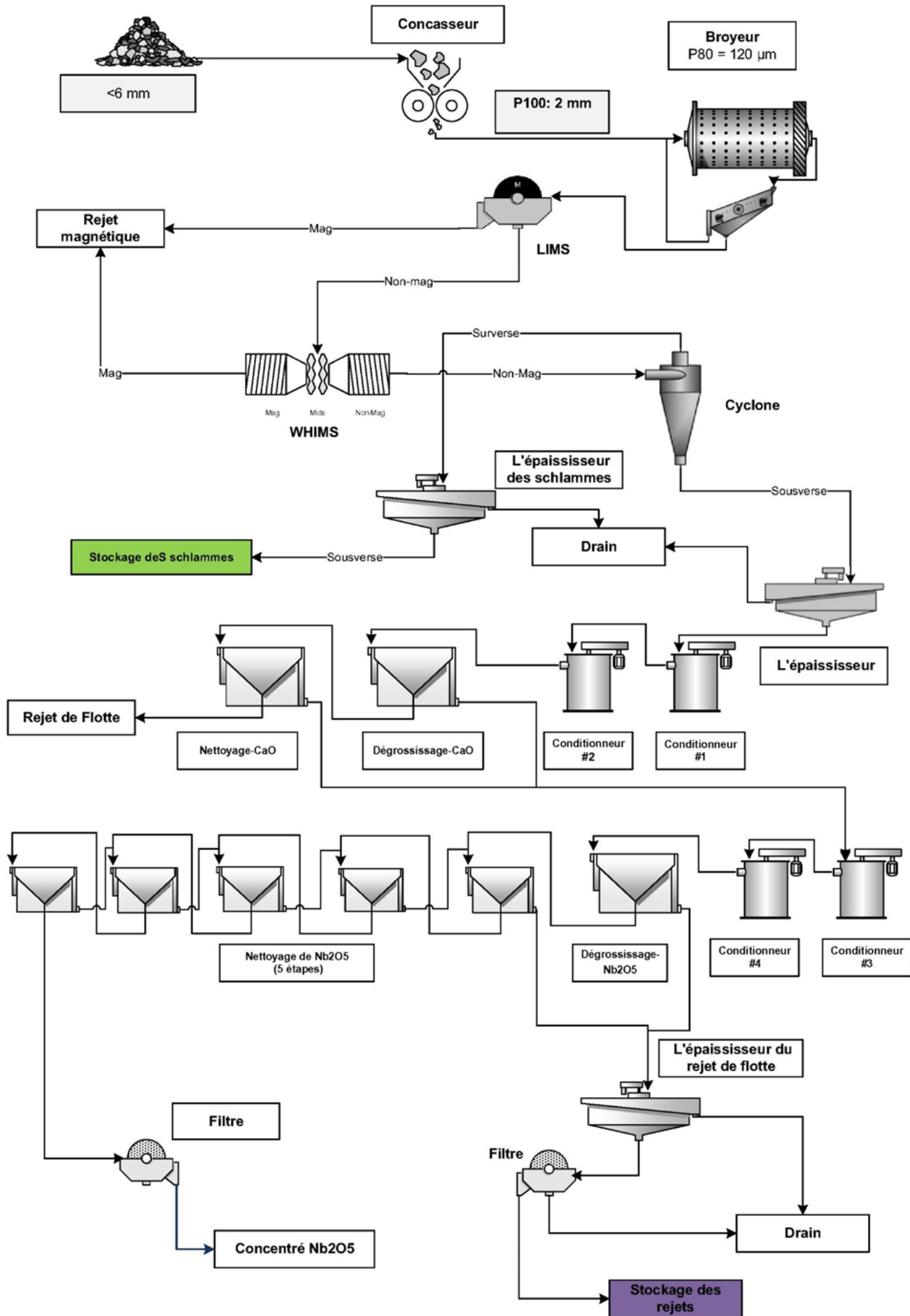
Bilan de 2025

- **NIOBAY REÇOIT UNE SUBVENTION DE 400 000 \$**
Programme de soutien à l'exploration minière pour les minéraux critiques et stratégiques du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
- **NIOBAY EFFECTUE SES PREMIÈRES LIVRAISONS DE PRODUITS À DES CLIENTS/PARTENAIRES POTENTIELS**
- **NIOBAY CONFIRME LE PROLONGEMENT DE LA ZONE MINÉRALISÉE SUR SON PROJET CREVIER ET INTERCEPTE LA PRÉSENCE DE TERRES RARES DANS SES TROUS LES PLUS AU NORD**
- **NIOBAY AMÉLIORE DE 56 % LA TENEUR DE SON CONCENTRÉ PAR RAPPORT AUX RÉSULTATS MÉTALLURGIQUES HISTORIQUES**
- **NIOBAY ANNONCE UNE NOUVELLE ESTIMATION DES RESSOURCES SUR SON PROJET CREVIER**
- **L'extraction sans fluorure du niobium et du tantale à partir de concentrés de pyrochlore-microlite par fusion alcaline et lixiviation à l'eau**
a permis d'atteindre des rendements d'extraction élevés, à savoir **86,4 %** pour le Nb et **91,4 %** pour le tantale

Photos
essais LCT
de flottation
de concentré



Essais métallurgiques et production d'échantillons pour les clients



Actuellement, l'oxalate de niobium provient de la Chine ou de CBMM (Brésil).



Métallurgie sur Crevier

Résultats obtenus chez SGS 2025 Q1-Q2

- Niobay a expédié plusieurs types de concentrés à la demande de clients et partenaires, ces concentrés possédaient une teneur en niobium de 16 %, 17 %, 32 % et 36 % (40% selon les données du client) en Nb_2O_5 selon la demande de ceux-ci
- La récupération a atteint un pic de 84,6 % Nb_2O_5 . La Société peut établir une moyenne de 65% de récupération
- Avec ce pilotage, Niobay été en mesure de reproduire les précédents résultats effectués en laboratoire en 2023. (Communiqué de presse 25 janvier 2023) mais en testant à plus grand échelle (pilotage 1)
- **Comparativement aux essais métallurgiques de 2012, la Société a amélioré de 56 % la teneur du concentré final de Nb_2O_5 soit 20,3 %** versus 36 %.**

**THE DEVELOPMENT OF A SELECTIVE PROCESS FOR THE EXTRACTION AND RECOVERY OF TANTALUM AND NIOBIUM FROM CREVIER ORE, rapport final 20 août 2013, SGS Canada.

Métallurgie sur Crevier

Autres résultats SGS Q3-Q4

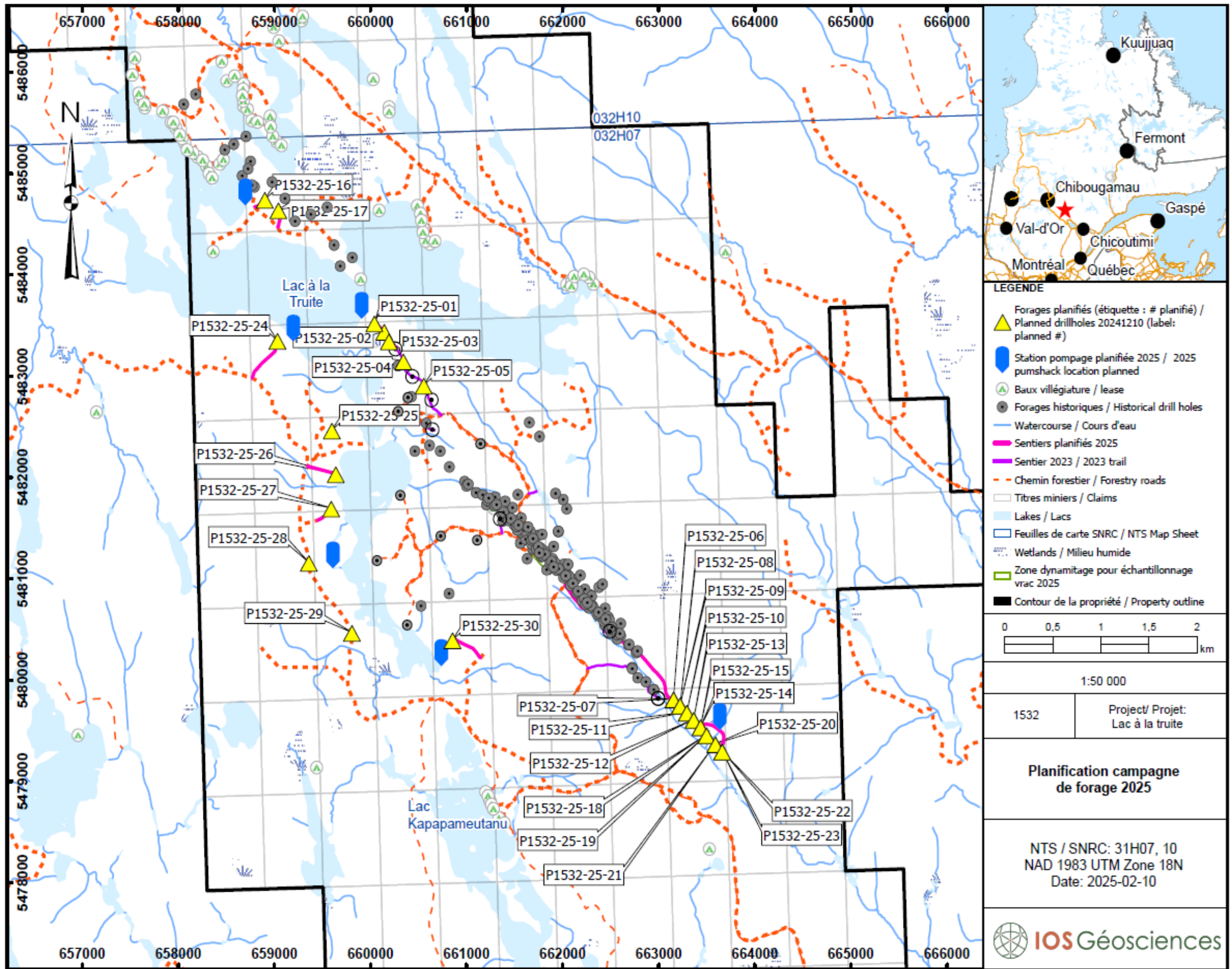
	Products	Solvent	Weight t (g)	Volume (ml)	Grade (ppm)		Grade (%)		weight (g)		Recovery(%)		Recovery(%) combined	
					Nb ₂ O ₅	Ta ₂ O ₅	Nb ₂ O ₅	Ta ₂ O ₅	Nb ₂ O ₅	Ta ₂ O ₅	Nb ₂ O ₅	Ta ₂ O ₅	Nb ₂ O ₅	Ta ₂ O ₅
Feed	Feed (Preleached Concentrate)		5923,7		327000	34400	32,70%	3,44%	1937,05	203,78				
Leaching Final Filtrate	BULK PLS (Pregnant Leach Solution)	HF:H ₂ SO ₄	18048	14626	95381	10712			1395,04	156,67	72,02	76,88		
Leaching Wash	Final Bulk Wash	H ₂ O	11523	11522,7	21688,3	2444,1			255,31	28,70	13,18	14,09		
											Total	85,20	90,97	
Solvent Extraction SX (O:A:1/2)	Raffinate	HF, H ₂ SO ₄	17602	14416	92092	203,74			1327,60	2,94	95,17	1,87	81,08	1,71
	Organic	MIBK	6167,9	7334							4,83	98,13	3,48	89,26

Nb Extraction	Nb Precipitation	Raffinate	1000	819	92092	203,74			75,42	0,17					
		Nb(OH) ₅ residue (g) pH=9	NH ₄ OH	133,1		433290	854	43,33	0,09	57,67	0,11	76,46	68,12	62,00	1,16
	Nb Calcination	Calcination Feed													
		Nb ₂ O ₅ (calcination residue)									In Progress				

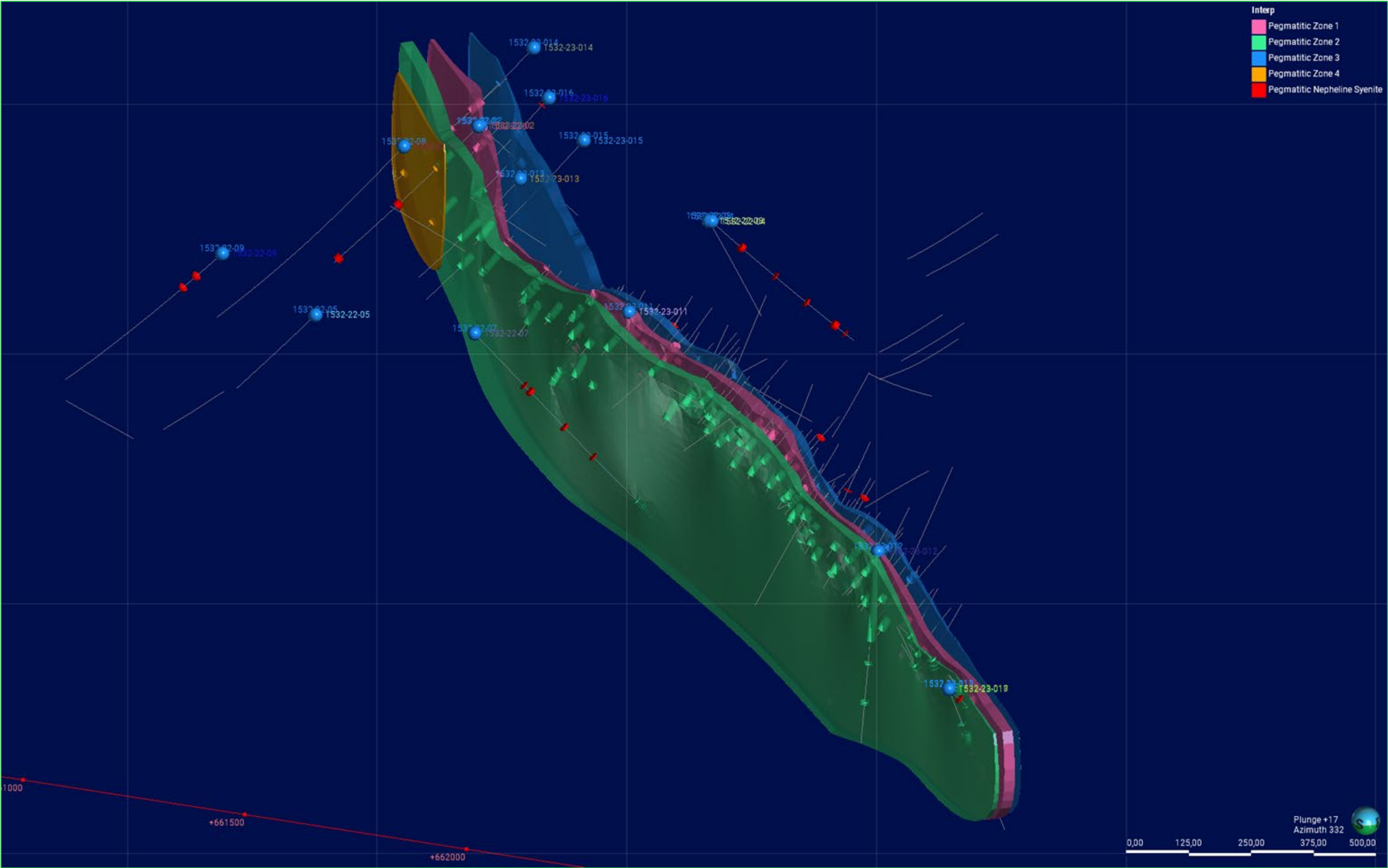
Campagne de forage 2025

Programme de forage et d'échantillonnage 2025

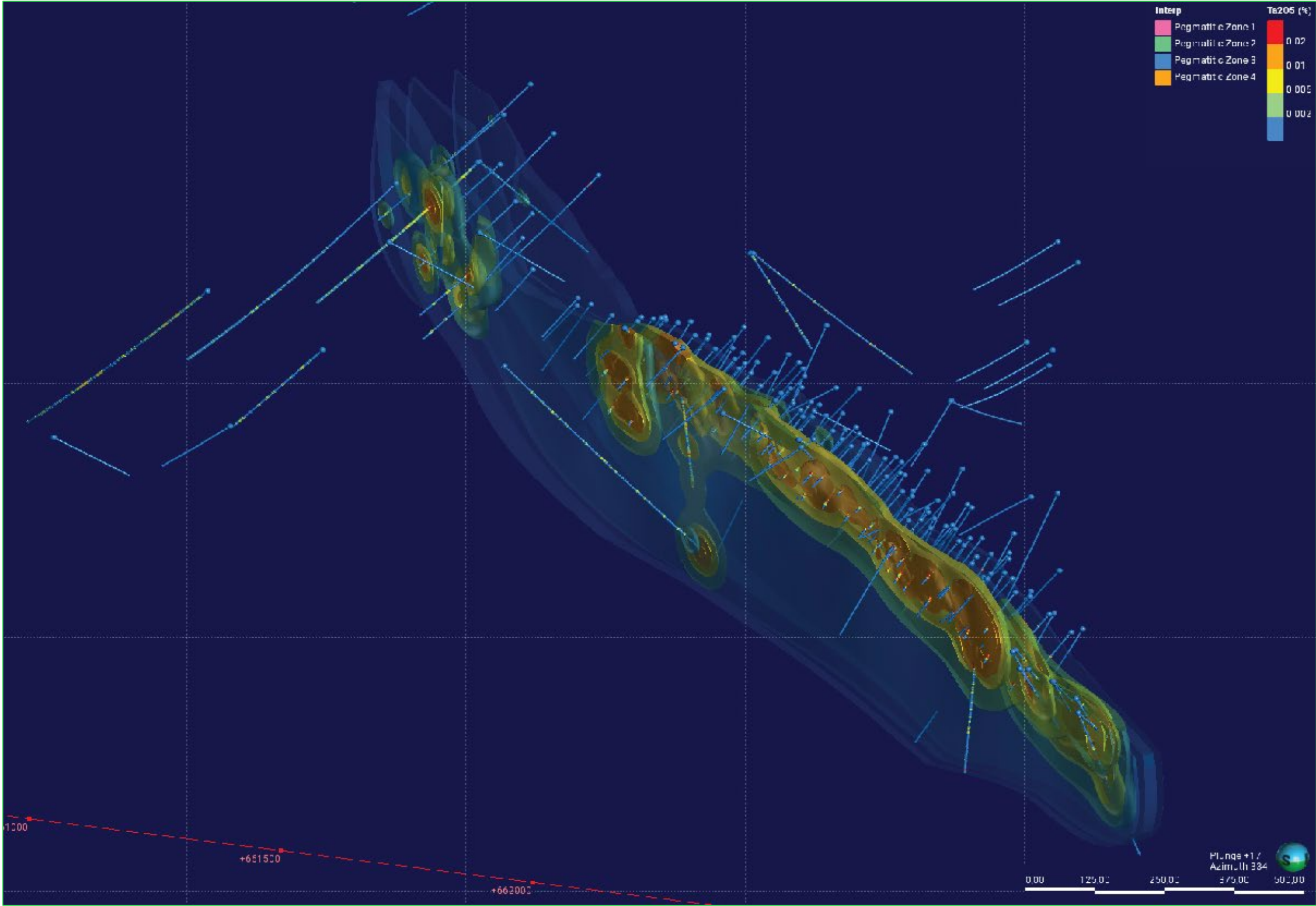
- 15 trous pour 3,324 m
- Minéralisation confirmée sur plus de >6 km de longueur
- Échantillonnage en vrac de 200 tm dont 140-tonne sera utilisée pour essais métallurgiques à l'échelle pilote.



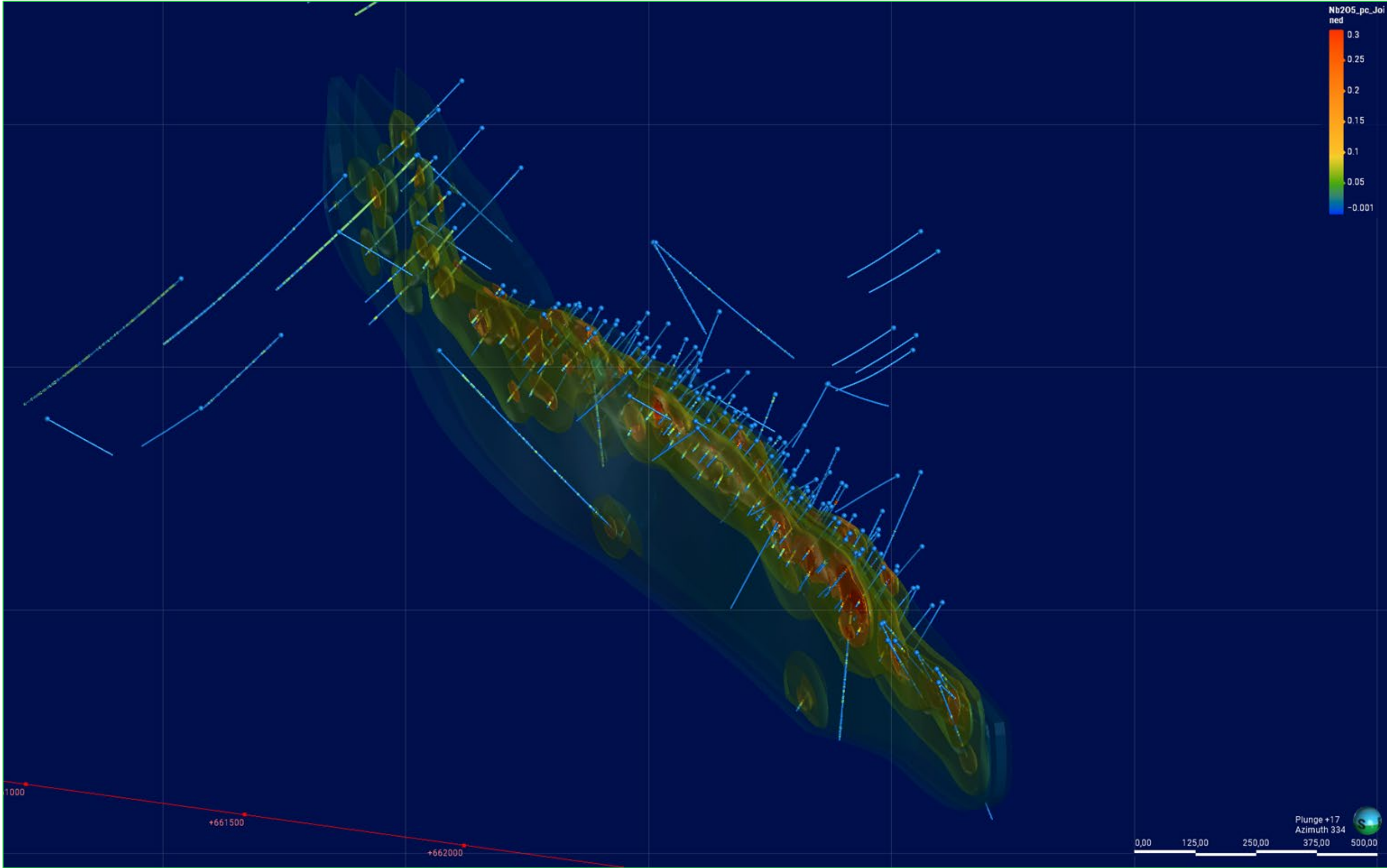
Gisement Crevier : Exploration 1957-2023



Gisement Crevier (Ta) : 1957-2023



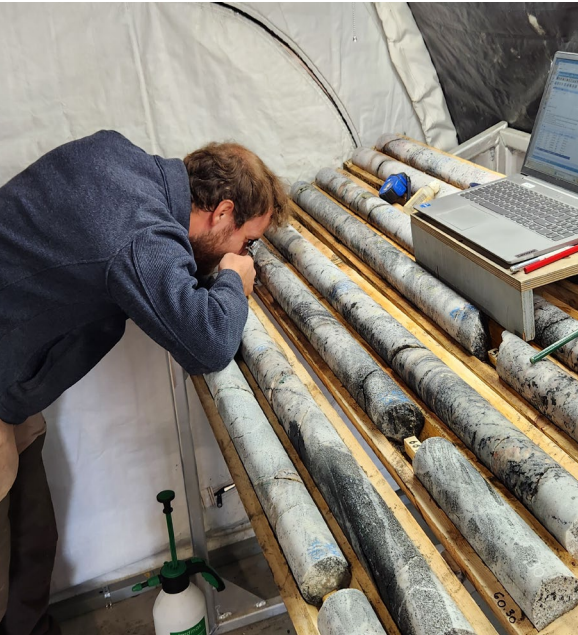
Gisement Crevier (Nb) : 1957-2023



Les ressources

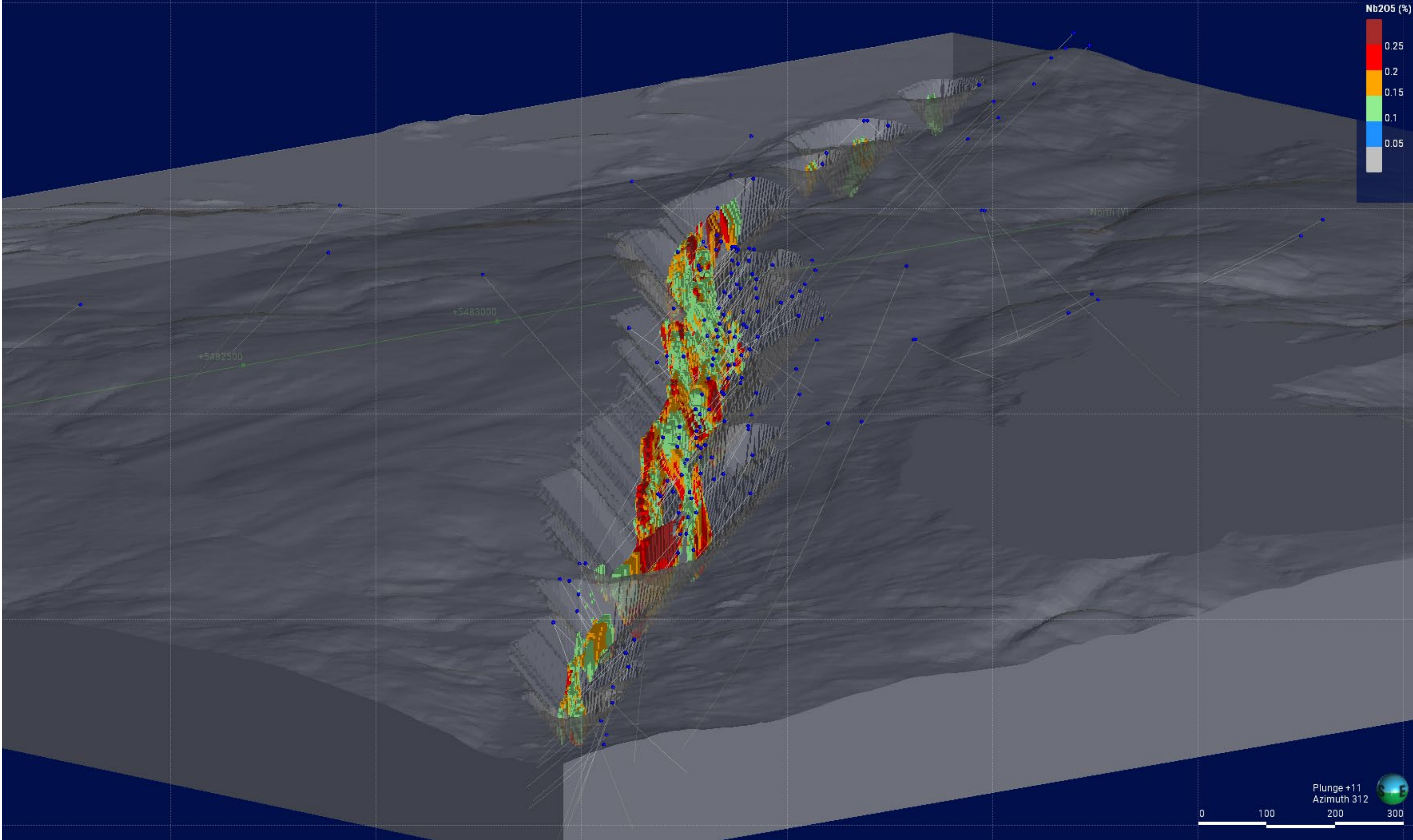


Collaboration agreement signed with Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (Mashteuiatsh)



Catégorie	Tonnage (t)	Nb ₂ O ₅ (%)	Ta ₂ O ₅ (ppm)
Mesurées	16,257,098	0.17	201
Indiquées	4,475,931	0.17	208
M&I	20,733,030	0.17	202
Présumées	12,766,595	0.12	131

Ressources Crevier 2025



Procédé ALKALI

Development of an eco-responsible process for the extraction of niobium and tantalum from primary resources for the Crevier Project



THE TWO-STEP EXTRACTION PROCESS

High-Temperature Alkali Fusion



Potassium hydroxide (KOH) converts refractory minerals into water-soluble potassium hexantallate and hexaniobate phases.

Optimized Water Leaching



Stirred at 600 rpm with a 100 g/L solid-to-liquid ratio for rapid extraction.

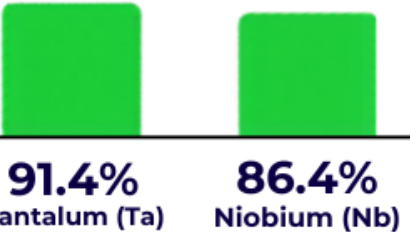
Solid-Liquid Separation



A 5-minute separation process isolates the metal-rich liquid from the insoluble residues.

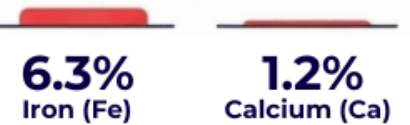
PERFORMANCE AND SELECTIVITY

Exceptional Recovery Yields



The alkaline route matches or exceeds efficiency and it is a more responsible process compared to our competitors.

Superior Impurity Rejection



Minimal Co-extraction of Fe and Ca simplifies downstream purification.



Low-grade concentrate potential

The tests were performed with low-grade concentrate (13% Nb2O5) showing the potential of this technology.

Priorités 2026 – Crevier

1. Optimisation métallurgique avancée

- Programme pilote à plus grande échelle
- Perfectionnement et validation du procédé
- Évaluation du potentiel de récupération des sous-produits

2. Renforcement des partenariats stratégiques

- Évaluation des possibilités de collaboration en aval.
- Formalisation des discussions sur les contrats d'achat

3. Progrès des travaux terrain

- Poursuite des forages et échantillonnages
- Révision des ressources

4. Préparation de la prochaine phase de développement

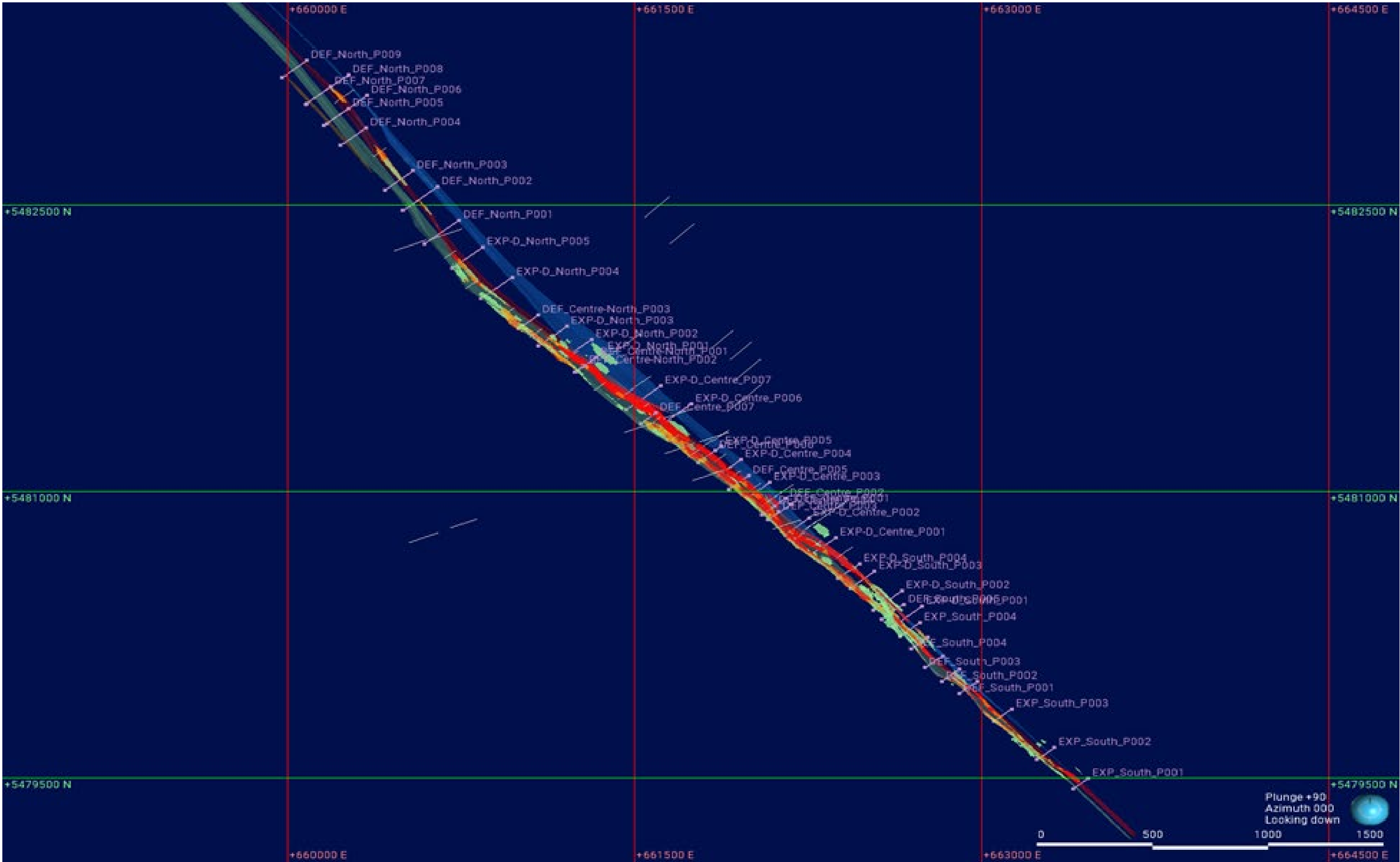
- Renforcement de la rentabilité du projet
- Progression vers les travaux de faisabilité (PFS +)

Structure financière de l'entreprise (Février 2026)	
Prix de l'action	C\$0.10
Actions en circulation	187.3M
Plainement dilué	266.1M
Capitalisation boursière	C\$12.7M
Argent en banque (excluant subventions)	C\$9.0M
Principaux actionnaires Osisko Group & Management	+20%
TSXV: NBY OTCQB: NBYCF	

Warrants

Issuance	Issue date	Maturity date	Exercise price	Ending Balance	Proceeds
UNIT Financing 2024 (Tranche 1)	29-Apr-24	30-Apr-26	\$ 0.120	2,228,607	\$ 267,432.84
Broker 2024 Tranche 1	29-Apr-24	30-Apr-26	\$ 0.070	257,143	\$ 18,000.01
UNIT Financing 2024 (Tranche 2)	24-May-24	25-May-26	\$ 0.120	2,175,143	\$ 261,017.16
UNIT Financing 2024 (Tranche 3)	26-Jul-24	27-Jul-26	\$ 0.120	6,454,197	\$ 774,503.64
Broker 2024 Tranche 3	26-Jul-24	27-Jul-26	\$ 0.070	929,049	\$ 65,033.43
Nov 2024 Unit financing (T1)	22-Nov-24	21-Nov-26	\$ 0.130	1,470,588	\$ 191,176.44
Nov 2024 Unit financing (T2)	28-Nov-24	27-Nov-26	\$ 0.130	294,115	\$ 38,234.95
July 2025 Unit Financing	29-Jul-25	29-Jul-27	\$ 0.100	23,808,846	\$ 2,380,884.60
July 2025 Unit Financing	29-Jul-25	29-Jul-27	\$ 0.100	675,446	\$ 67,544.60
December 2025 Unit financing	18-Dec-25	18-Dec-28	\$ 0.200	12,277,430	\$ 2,455,486.00
December 2025 FT financing	18-Dec-25	18-Dec-28	\$ 0.200	28,306,250	\$ 5,661,250.00
December 2025 Charity financing	18-Dec-25	18-Dec-28	\$ 0.200	10,715,000	\$ 2,143,000.00
December 2025 Concurrent	18-Dec-25	18-Dec-28	\$ 0.200	2,296,250	\$ 459,250.00
Dec. 2025 Broker Warrants	18-Dec-25	18-Dec-28	\$ 0.200	2,597,063	\$ 519,412.60
				94,485,127	\$ 15,302,226.27

Crevier 2026, travaux de terrain (10 000 m)





Questions ?

Contacter les Métaux NioBay

Jean-Sébastien David. géo., MGP.

PDG & administrateur

NioBay Metals Inc

jsdavid@niobaymetals.com

Bureaux

1100 avenue des Canadiens-de-Montréal

Suite 300, Montreal, QC H3B 2S2

S'inscrire pour recevoir nos actualités à

l'adresse suivante

www.niobaymetals.com

